Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260929-D_28SEPT26_10-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_28SEPT26_10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	14	15

Conseil Municipal : séance du 28 septembre 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H15, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 21 septembre 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Loïc BRAULT, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR
Absents ayant donné pouvoir : Murielle MUSSA-PERETTO, à Gladys LE SAUSSE
Absent : /

D_28SEPT26_10 Organisation d'un séjour au ski - tarifs

Madame Le Maire explique que la commune souhaite reconduire le séjour ski pour sa 3ème édition à destination des jeunes à partir de la 6è. Pour rappel, le séjour Ski a permis à 21 jeunes de découvrir ou d'améliorer sa pratique l'année passée.

Le séjour aura lieu du dimanche 21 au dimanche 28 février 2027 à Sainte-Marie de Campan (Grand Tourmalet). Il est ouvert à 21 jeunes.

Les trajets s'effectueront en minibus. Les jeunes seront hébergés en pension complète au centre de vacances ASM Le grand Tourmalet – 65710 CAMPAN. Deux heures de cours seront proposées quotidiennement avec l'ESF. Les jeunes seront encadrés par des animateurs diplômés et des bénévoles répondant à certains critères : niveau de ski, permis de conduire depuis plus de trois ans, ou poids lourd, ...)

Les familles pourront régler le séjour en 3 mensualités par prélèvement.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tranche 1 QF<700	Tranche 2 QF 701 - 1139	Tranche 3 QF>1139
500 €	550 €	600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **DE VALIDER** les tarifs et les modalités de paiement
- **DE RECRUTER** un animateur pour encadrer les jeunes pendant la durée du séjour
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260929-D_28SEPT26_10-DE

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Marc PUISSEGUR

Le Maire,
Christèle PERREL



Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.